



MAIRIE DE CHANAC
48230

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2022 A 20 H 30

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit octobre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Chanac dûment convoqué en date du 12 octobre et affichage du même jour, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

9 Présents : Catherine BOUTIN, Colette CROUZET, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

6 Absents excusés : Claire CORDESSE ayant donné pouvoir à Lydie ROUJON, Florence FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Ordre du jour :

- ⇒ subvention VMEH 48 (Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers et Centres de soins ou de vie),
- ⇒ subvention associations pour location de salles,
- ⇒ convention pour le versement d'une avance remboursable à l'ADOSSAA,
- ⇒ décisions modificatives budgétaires,
- ⇒ convention SDIS pour mise à disposition du centre d'incendie et de secours,
- ⇒ petite ville de demain : plan d'action et signature de la convention d'opération de revitalisation du territoire,
- ⇒ présente postale : relais poste commerçant,
- ⇒ échange Cros-Haut,
- ⇒ présentation des travaux de l'avenue du Triadou,
- ⇒ présentation du phasage des travaux de la route de Marijoulet,
- ⇒ présentation du périmètre du nouveau Groupe d'Action Locale, du Contrat Territorial Occitanie, et du Contrat de Relance et de Transition Ecologique,
- ⇒ questions diverses.

Ouverture de la séance : 20 h 30

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022 *délibération n° 2022_119*

Considérant la transmission et la prise de connaissance du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2022.

2/ **Subvention VMEH 48 (Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers et Centres de soins ou de vie)**

Rapport ajourné car en attente de la réponse de Madame Quémard, Directrice de la Maison des Aires, qui doit confirmer si les activités de l'association ont bien reprises au sein de la structure.

3/ **Subventions aux associations pour location de salles**
délibération n° 2022_120

Monsieur le Maire rappelle les délibérations des 9 décembre 2013 et 21 septembre 2015 décidant d'attribuer une subvention aux associations chanacoises lors de la location de la salle polyvalente et de la salle du Villard. Il rappelle à l'assemblée qu'à la demande de la Trésorerie de Mende une délibération listant nominativement les associations concernées est nécessaire à chaque versement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, VOTE l'attribution des subventions suivantes pour la période du 10 juillet 2022 au 18 octobre 2022, à savoir :

Association	Montant	Manifestation	
		Date	Objet
APE Ecole Publique	650 €	08/10/2022	Repas
Détours du Monde	250 €	16 au 20/10/22	Résidence

4/ **convention pour le versement d'une avance remboursable à l'ADOSSAA (Association pour le Développement de l'Offre de Services et de Soins pour les Aînés et Aidants)**
délibération n° 2022_121

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021_097 du 6 juillet 2021 approuvant le cofinancement à hauteur de 9 600 € du projet « bien vieillir en pays chanacois » porté par l'association AD OSSAA (Association pour le Développement de l'Offre de Services et de Soins pour les Aînés et Aidants) afin de soutenir son action et financer une quote-part du poste de chargé de projet dont la mission s'élève à 60 000 €.

Afin de permettre à l'AD OSSAA de régler la mission et ainsi justifier d'une facture acquittée pour demander le versement de la subvention LEADER de 38 400 € qui lui a été attribuée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

CONSENT une avance remboursable de 50 400 € à l'AD OSSAA jusqu'à ce qu'elle perçoive la subvention LEADER,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Jérôme Jacques, Adjoint au Maire, à signer la convention pour le versement d'une avance remboursable entre la commune et l'AD OSSAA.

5/ **Décision modificative budgétaire n° 4 (budget principal)**
délibération n° 2022_122

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

⇒ 6283..... frais de nettoyage des locaux	1 300.00 €
⇒ 022..... dépenses imprévues.....	900.00 €
⇒ 023..... virement à la section d'investissement.....	<u>10 500.00 €</u>
	12 700.00 €

RECETTES

⇒ 7381..... taxe additionnelle	12 700.00 €
--------------------------------------	-------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

⇒ 2315/418... voirie et divers.....	20 500.00 €
⇒ 2764..... créances sur particuliers et autres personnes droit privé.....	<u>50 400.00 €</u>
	70 900.00 €

RECETTES

⇒ 021..... virement de la section de fonctionnement.....	10 500.00 €
⇒ 10226..... taxe d'aménagement.....	10 000.00 €
⇒ 2764..... créances sur particuliers et autres personnes droit privé.....	<u>50 400.00 €</u>
	70 900.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
APPROUVE et VOTE cette décision modificative.

6/ Convention SDIS pour mise à disposition du Centre d'Incendie et de Secours *délibération n° 2022_123*

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de mise à disposition du centre de secours de Chanac au SDIS de Lozère existe depuis 1998, et a fait l'objet de modifications et d'avenants en 2001, 2002, 2004, 2006 et 2008 en fonction des transferts de gestion et extension du bâtiment.

A la suite d'une concertation avec les maires et présidents des EPCI gestionnaires, une nouvelle convention a été validée en CASDIS le 21 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
APPROUVE la nouvelle convention de mise à disposition du Centre de Secours de Chanac,
DONNE MANDAT à Monsieur le Maire ou un de ses adjoints pour signer ladite convention.

Intervention de Jérôme Jacques :

Il indique que cette semaine il a contacté les SDIS pour la convention du personnel sapeurs pompiers volontaires afin que pendant les périodes de formation et compte tenu que le salaire est maintenu, les vacances soient versées à la collectivité.

7/ Petite Ville de Demain Plan d'action et convention d'opération de revitalisation du territoire *délibération n° 2022_124*

Intervention de Philippe Rochoux :

Il fait part de sa rencontre avec Madame Pascal de la DDT et Madame Bideau, chargée de mission PVD. Il rappelle que Petite Ville de Demain est un label donné par l'Etat qui permet de mettre en œuvre une opération de revitalisation du territoire. Un périmètre va être défini et à partir de ce périmètre on peut faire inscrire des opérations qui sont subventionnées.

Intervention de Lydie Roujon :

Elle interroge pour savoir s'il n'y a pas plus d'exigences ?

Intervention de Philippe Rochoux :

Il répond qu'il n'y a pas plus d'exigences d'un point de vue technique mais qu'il faut argumenter la revitalisation du bourg, l'amélioration des mobilités douces.

Il précise que sur les enveloppes habituelles, les dossiers PVD sont prioritaires.

La convention doit être signée avant la fin de l'année et pourra être réactualisée tous les six mois.

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021_015 du 23 février 2021 approuvant la convention d'adhésion et l'entrée dans le programme national Petites Villes de Demain.

Il explique que dans ce cadre-là, la collectivité va être amenée à mettre en œuvre une Opération de Revitalisation de Territoire avec notamment la définition d'un projet de territoire établi sur des orientations stratégiques pour la revitalisation du centre bourg et identifiant les actions nécessaires. Après la phase diagnostic, la finalisation des fiches actions et des secteurs d'intervention de l'ORT doivent aboutir à la signature de la convention ORT avant la fin 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de mettre en place des fiches action ainsi que le plan d'action,

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour signer la convention ORT (Opération de Revitalisation de Territoire).

8/ Présence postale – relais poste commerçant

délibération n° 2022_125

Intervention de Philippe Rochoux :

Suite à la discussion sur ce sujet lors du dernier conseil municipal, certains élus ont travaillé sur le projet de délibération et il les en remercie.

Vu la situation extrêmement dégradée des services de la poste, on se dirige donc vers un relais poste commerçant.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, pour accomplir sa mission d'aménagement du territoire, La Poste s'est engagée à maintenir un réseau dense d'au moins 17 000 points de contacts dont certains seront gérés en relais commerçants.

Sollicités par La Poste il y a deux ans pour une transformation du bureau de Chanac en relais commerçant nous avons refusé, convaincus que la mission de service d'aménagement et de développement du territoire de La Poste doit aussi s'exercer en territoire rural et que le service rendu en relais commerçant, limité à la gestion simple du courrier, serait moins performant pour les habitants (plus de banque postale).

Depuis La Poste organise le dysfonctionnement du service. Non-respect du temps d'ouverture hebdomadaire, changements d'horaires, fermetures intempestives, absences non remplacées, pénalisent les usagers, tant professionnels que particuliers, et conduisent à une baisse d'activité du bureau de Chanac.

Devant l'inflexibilité de La Poste, force nous est de constater que le service au public n'est plus rendu,

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, avec 7 voix pour et 2 abstentions,

S'ESTIME CONTRAINT par La Poste à la transformation du bureau de poste de Chanac en Relais Poste Commerçant à une date qui sera déterminée par les représentants de La Poste.

Lors du vote, abstention de Colette Crouzet qui regrette qu'on soit mis devant le fait accompli et de Jérôme Jacques qui s'orientait plus vers une agence postale communale.

9/ Echange Cros-Haut

délibération n° 2022_126

Monsieur Noël Lafourcade, Adjoint au Maire, rappelle la délibération du 26 septembre 2022, approuvant, dans le cadre d'un projet de construction d'une maison d'habitation, le déclassement d'une portion de domaine public (chemin communal) d'une superficie de 37 m² au droit des parcelles L 400 et L 401 situées au Cros-Haut

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la cession gratuite de la parcelle nouvelle cadastrée L 631 d'une superficie de 37 m² à Monsieur Ludovic Pelat et Madame Céline Estévenon,

ACCEPTE la cession gratuite par Madame Michèle Pelat de la parcelle cadastrée L 630 d'une superficie de 89 m² (issue de la division de la parcelle L 401),

CONFIE la rédaction des actes correspondants à Maître Boulet,

DONNE MANDAT à Monsieur Noël Lafourcade, Adjoint au Maire, pour signer l'ensemble des documents relatifs à ces transactions dont les actes notariés.

10/ Présentation des travaux de l'avenue du Triadou

Intervention de Philippe Rochoux :

Il rappelle que le Département a effectué des travaux sur la partie inférieure du Pont du Triadou et qu'ils prévoient de refaire le dessus. La commune veut donc en profiter pour refaire les réseaux AEP et une rencontre a été organisée avec le Département. Les travaux devraient avoir lieu en 2024 et la commune en sera le maître d'œuvre. Il est évoqué une probable fermeture de la traversée sur une période d'un mois.

Intervention de Noël Lafourcade :

Il présente les plans de réfection des réseaux. Il indique que les travaux d'enfouissement de la ligne à haute tension seront réalisés avant les travaux de revêtement.

Intervention de Marie-José Guillemette :

Propose la mise en place de « bateaux » pour personne à mobilité réduite (abaissments de trottoirs localisés).

Intervention de Noël Lafourcade :

Il rappelle que cette opération est un investissement structurant pour le village.

L'estimation actuelle s'élève à 553 500 € HT dont 298 500 € à charge du Département.

Intervention de Philippe Rochoux :

Il demande à ce qu'en complément des plans réseaux, soit également prévu un plan d'aménagement des surfaces (cheminements piétons, stationnements...).

Il propose de consacrer une réunion municipalité à ce dossier, ce afin de définir un cahier des charges pour le maître d'œuvre.

11/ Présentation du phasage des travaux de la route de Marijoulet

Intervention de Noël Lafourcade :

Le phasage doit tenir compte des contraintes techniques mais aussi des contraintes financières.

Il présente le phasage des travaux d'un montant total prévisionnel de 542 090 € HT :

- Phase 1 : partie basse et RN88 (229 990 € HT),
- Phase 2 : partie haute (249 420 € HT),
- Phase 2 ou 3 : lotissement Lacan (62 680 € HT).

Intervention de Philippe Rochoux :

Cette opération concerne à la fois le budget eau et assainissement (réseaux humides) et le budget principal (réseaux secs et revêtements).

Il indique également qu'il essaie de joindre d'obtenir un rendez-vous auprès de la DIR Massif Central.

Il estime, eu égard à l'état actuel du revêtement de la route de Marijoulet, qu'il serait préférable que la phase 1 concerne la partie haute et la phase 2 la partie basse.

Intervention de Noël Lafourcade :

Il va revoir le maître d'œuvre mais compte tenu des contraintes techniques cela semble compliqué.

12/ présentation du périmètre du nouveau Groupe d'Action Locale, du Contrat Territorial Occitanie, et du Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Intervention de Noël Lafourcade :

Suite à la dernière réunion du PETR du Pays du Gévaudan, il présente :

- le périmètre du nouveau GAL Aubrac Olt Causse Gévaudan qui s'étendra aux territoires des deux PETR (Pays du Gévaudan, Haut Rouergue) et du PNR de l'Aubrac ;
- le CTO : contrat territorial occitanie 2022/2028 C'est un contrat cadre qui organise le partenariat et définit la stratégie territoriale. Ce contrat cadre voit ses opérations déclinées dans les programmes opérationnels annuels ;
- le CRTE : contrat de relance et de transition écologique dont l'objectif est de mobiliser les fonds du plan de relance pour accompagner la transition écologique, économique, énergétique et sociale dans nos territoires sur la période 2022/2027.

QUESTIONS DIVERSES

- **Abribus**

Intervention de Noël Lafourcade :

Il indique avoir fait le tour des abribus avec Catherine Boutin et Claire Cordesse. Il présente les photos des abribus à rénover (Ressouches, Les Plaines, Avenue de la Gare). Il précise que celui du Triadou n'est plus utilisé car il n'y a plus d'arrêt.

Il propose de définir les matériaux à utiliser afin de demander des devis notamment pour les toitures.

Ce dossier sera revu en réunion municipalité.

- **Compte Epargne Temps**

Intervention de Jérôme Jacques :

Il revient sur la mise en place d'un compte épargne temps. Il fait part du retour du centre de gestion sur la proposition d'indemnisation au-delà de 40 jours qui en fait est obligatoire à compter du 16^{ème} jour.

⇒ le Comité Technique va donc être saisi dans ce sens et le conseil municipal délibérera après son avis.

- **Eclairage public**

Intervention de Jérôme Jacques :

Il fait part de la prévision du tarif de l'électricité en 2023 qui va doubler par rapport à 2022.

Il faut donc être vigilant sur la consommation et notamment en matière d'éclairage public.

Il propose de modifier les plages d'extinction actuelles :

- du 16/4 au 14/10 : 0 h à 6 h
- du 15/10 au 15/4 : 23 h à 6 h.

Intervention de Philippe Rochoux :

Il faudrait également éteindre l'éclairage de la Tour.

Après discussion, un arrêté municipal va être pris pour fixer à compter du 1^{er} novembre 2022 les horaires d'extinction comme suit ;

du 01 octobre au 30 avril de 21 h 30 à 6 h 30

du 01 mai au 30 juin de 23 h 00 à 6 h 30

du 01 juillet au 31 août de 00 h 00 à 6 h 30

du 01 septembre au 30 septembre de 23 h 00 à 6 h 30

- **Camping-car park**

Intervention de Jérôme Jacques :

Alexandre Rouzier, Directeur de l'office du tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn, l'a informé qu'il y a un projet de zones de délestage des Gorges du Tarn. Deux aires pourraient être aménagées dont une au Massegros et une à Chanac.

Une personne de camping-car park est venu sur Chanac pour visiter deux terrains potentiels : pré de plaisance et sous le chemin de la Vignogue.

Le pré de plaisance semble le plus adapté. Une partie serait gardée en parking avec barrière limitant la hauteur des véhicules et l'autre partie permettrait l'accueil de 10 à 12 camping-cars.

Camping-car park réalise les équipements, seule la partie réseaux serait à la charge de la commune. Cette formule prévoit que la commune récupère 60 % des locations soit entre 5000 et 7000 €/an.

Il pourrait également être installé un bloc sanitaires et une laverie automatique.

- Noël Lafourcade propose de faire la prochaine réunion municipalité le 3 novembre à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 10 mn.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	

